

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2026/37/DEL/7.5

Séance du 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme BOUQUET Marie Odile, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, M. MANGEON Stéphen, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. DANJEAN Laurent par M. BARBIER Michel, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. GODEMAN Sébastien, M. NORBERT Jean par M. LLOPEZ Laurent.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 24/02/2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 28
Votes Contre : 1	Abstention : 0

**Objet : PROJET DE CREATION D'UNE PLAINE DE JEUX
INTERGENERATIONNELLE A PROXIMITE DU STADE FRANCHET –
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2026**

Le Conseil municipal du 4 mars 2025 avait autorisé Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DSIL 2025 pour l'aménagement d'une plaine multisports en accès libre au stade Henri Franchet.

L'Etat n'ayant pas donné une suite favorable à cette demande au titre de la DSIL 2025, la commune a souhaité déposer le dossier dans le cadre de la DSIL 2026 en tenant compte de la mise à jour du plan de financement.

Le montant de l'opération d'aménagement de cette plaine de jeux est estimé à la somme de 791 313,84 € HT, soit 949 576,00 € TTC dont 715 107,40 € HT de travaux et 48 206,44 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

...

Cette opération pouvant être subventionnée au titre de la DSIL 2026 et vu le plan prévisionnel de financement suivant,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 791 313,84€ HT	Subventions DSIL 2026 : 301 066,84 € (38,05%) Subventions Région Normandie : 40 000 € HT (5,06 %) Subventions (Conseil départemental SM) : 79 178 € HT (10,01 %) Autres aides non publiques : 211 069 € HT (26,68 %)
	Part autofinancement : 160 000 € (20%)

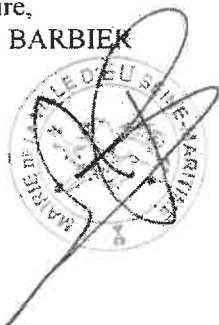
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat de la Région Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de tout autre financeur potentiel, la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'opération sous réserve de l'attribution des subventions,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
 Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
 Samuel RUELLOUX